

## L'APEL c'est...Quoi

\* **6500 Apel d'établissements** : chaque association de parents d'élèves de l'enseignement libre (Apel) est régie par la loi 1901. Elle rassemble tous les parents d'un même établissement. L'Apel d'établissement a un rôle d'accueil, d'animation, d'information, de conseil et de représentation des parents d'élèves.

\* **95 Apel départementales**, qui regroupent les Apel d'établissement. Elles représentent les parents d'élèves auprès des instances départementales des pouvoirs publics et de l'enseignement catholique. Elles assurent également la formation des responsables d'Apel d'établissement et des parents responsables des BDI.

\* **30 Apel académiques**, qui regroupent les Apel départementales. Elles représentent les parents d'élèves auprès du comité académique de l'enseignement catholique, du rectorat et du conseil régional. Elles coordonnent l'action des responsables départementaux et organisent la formation des responsables départementaux.

\* **L'Apel nationale**, qui regroupe les Apel académiques. Elle représente les parents d'élèves auprès des pouvoirs publics et des instances nationales de l'enseignement catholique. Elle participe au débat éducatif national et assure la formation et l'animation des différents échelons de l'association.



Avec **843 475 familles adhérentes**, l'Apel est la plus importante association de parents d'élèves.

L'Apel est présente dans **6500 établissements** :

- 5000 écoles
- 1600 collèges
- 1100 lycées.

Les Apel ont été créés il y a plus de **80 ans** par des parents d'élèves désireux d'être associés à la vie des établissements scolaires de leurs enfants.

Chaque jour, ce sont des **milliers de bénévoles** qui collaborent activement aux projets éducatifs des établissements. L'Apel s'engage pour l'avenir de **2 millions d'enfants**, dont les parents ont choisi librement un établissement scolaire et son projet éducatif.

## LES SERVICES APPORTÉS PAR L'APPEL

**L'Apel a développé un ensemble de services pour répondre aux interrogations des parents d'élèves en matière d'éducation et renforcer leurs compétences éducatives.**

**Le service d'Information et de conseil aux familles** - Présent dans la plupart des régions et des départements, c'est un service personnalisé et gratuit qui vous propose :

- des informations et des conseils sur l'orientation scolaire, les études et les métiers ;
- des adresses d'établissement ;
- des informations et un accompagnement pour l'accueil des enfants handicapés ou en difficulté
- des relais vers des associations locales spécialisées.

**Le bureau de Documentation et d'Information (BDI)**

Présent dans les collèges et lycées est animé par des parents bénévoles. Il a pour rôle de : **Renseigner** les parents et les élèves sur les études et les métiers - **Organiser** des conférences, des forums des métiers...

**La plate-forme téléphonique Apel service** - Mise en place en partenariat avec l'Ecole des parents et des éducateurs, elle réunit une équipe de spécialistes (conseillers scolaires et d'orientation, psychologues, juristes, etc.) pour répondre à toutes les questions que vous vous posez.

**Appelez le 0 810 255 255 (numéro Azur), les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 10h à 12h et de 14h à 16h.**

**Le magazine Famille & éducation**

Le magazine de l'Apel est diffusé tous les deux mois à 810 000 exemplaires. Magazine de la scolarité et de l'éducation, il vous apporte des informations, des conseils, des témoignages et des pistes de réflexion sur l'éducation et de vos enfants.



**Le site de l'Apel : [www.apel.fr](http://www.apel.fr)**

Conçu pour répondre à vos questions concernant la scolarité et l'éducation de vos enfants, le site de l'Apel vous permet également de suivre l'actualité de l'Apel nationale. En quelques clics, accédez à vos contacts Apel et trouvez l'adresse d'un établissement dans votre région.

## LES ACTIONS DE L'APEL

### **L'Apel défend la liberté de l'enseignement et le libre choix de l'école**

Nous avons la chance de vivre dans un pays qui reconnaît et protège la liberté de conscience de chacun. La liberté de l'enseignement et celle de pouvoir choisir l'école de nos enfants en découlent directement. L'Apel veille donc à ce que ces libertés fondamentales soient respectées.

### **L'Apel représente les parents au sein de l'institution scolaire et auprès des pouvoirs publics**

Interlocuteur reconnu par les chefs d'établissement et régulièrement sollicitée par les pouvoirs publics, l'Apel apporte sa contribution significative au débat éducatif, non pour défendre ses intérêts particuliers, mais avec un vrai souci de contribuer à l'intérêt général.

### **L'Apel participe au débat éducatif national**

L'Apel est régulièrement sollicitée pour partager ses réflexions et recommandations sur les questions relatives à l'éducation. Elle est donc en contact avec les représentants des pouvoirs publics au sein du gouvernement, du parlement, des conseils régionaux ou départementaux, de la commune....

### **L'Apel anime et s'implique dans la vie des établissements scolaires**

Fière et heureuse d'organiser les fêtes qui ponctuent l'année scolaire, l'Apel participe également aux côtés de l'Ogec (Organisme de gestion de l'enseignement catholique) à la gestion de l'établissement. En tant que membre de la communauté éducative, elle contribue à l'élaboration du projet éducatif de l'établissement et veille à ce qu'il soit respecté.

### **L'Apel soutient les parents dans leur tâche éducative**

Avec l'aide des autres membres de la communauté éducative, l'Apel permet aux parents d'élèves de trouver des réponses adaptées à des situations ordinaires ou inédites grâce à ses différents services et supports (Famille & éducation, Apel service, le service d'Information et de conseil aux familles...).

## ETRE ACTIF DANS L'APEL DE VOTRE ÉTABLISSEMENT

**Vos compétences, vos talents, votre enthousiasme, ou tout simplement votre intérêt personnel vous poussent à participer à la vie de votre établissement ? Vous êtes le bienvenu ! L'Apel vous aide, en fonction de vos disponibilités, à vous impliquer à plusieurs niveaux. N'hésitez pas à prendre contact avec le président d'Apel de votre établissement si vous souhaitez :**

**Accueillir les parents** - Vous pouvez participer, lors des journées organisées par l'Apel en fin d'année ou au moment de la rentrée, à l'accueil des nouveaux parents et à les informer sur les différentes actions menées pendant l'année scolaire. C'est aussi l'occasion de jouer les guides pour leur faire découvrir l'établissement, la cantine... mais aussi de distribuer le guide de l'année scolaire, édité tous les ans pour informer les parents sur la scolarité de leurs enfants, de la maternelle au lycée.

**Animer un BDI**- Le Bureau de documentation et d'information est animé, dans les collèges et les lycées, par des parents bénévoles qui ont reçu une formation spécifique. En lien avec les équipes éducatives, le BDI a pour rôle d'accompagner et d'aider les enfants et leurs parents dans la recherche d'informations sur les études et les métiers. Le BDI participe également à l'organisation de séances d'information, de forums des métiers ou de stages de découverte du monde professionnel. Si vous souhaitez participer à l'animation d'un BDI, contactez votre président d'Apel, le correspondant ICF de votre établissement ou le service d'Information et de conseil aux familles de votre département.

**Devenir parent correspondant de classe** - Choisis par les parents d'élèves d'une classe pour les représenter durant toute l'année scolaire, le parent correspondant doit être disponible et doté d'une grande discrétion. Il aide à l'organisation des sorties de classe, veille à la qualité de la relation entre parents, enfants et enseignants, participe et transmet au conseil de classe les attentes des parents d'élèves. Il doit représenter tous les parents, et donc oublier son cas personnel pour être à l'écoute de tous. Pour poser votre candidature, prenez contact avec le président d'Apel de votre établissement.

**Participer à l'animation pastorale** - Le chef d'établissement est responsable de l'animation pastorale dans son établissement et l'Apel peut l'aider dans cette tâche en participant aux différentes célébrations, veillées, actions de solidarité et de catéchèse.